NOV 2014

N°8

Le Bulletin Municipal

COMMUNE DE PONTFAVERGER-MORONVILLIERS

Chers concitoyens,
Dernier trimestre de l'année intense avec la mise en route des nouveaux rythmes scolaires, la création d'un nouvel espace pour la cantine, l'aménagement du Monument aux Morts, le suivi en ligne des demandes et prêts des livres à la bibliothèque, le nettoyage et la réfection des murs de la mairie … depuis la fin de l'été l'équipe municipale n'a pas chômé. Et ce n'est pas fini …Même si la météo reste très douce en cette fin d'automne, le mois de décembre se déroule et nous attend avec tous ses moments de fête. Pour redonner de l'éclat à notre village, nous avons choisi de nouvelles décorations lumineuses, équipées de LEDS, moins gourmandes en énergie que les anciennes, et, nous préparons activement les festivités pour les jeunes et les moins jeunes. Cette année Pontfaverger-M. retrouve avec joie Saint-Nicolas, invité par Sports et Loisirs, pour une promenade animée dans les rues du village. C'est l'œuvre de nos bénévoles qui se démènent pour nous proposer des activités aussi variées que possible, dans l'objectif de vous offrir des occasions de vous réunir. Toujours aussi actif, le monde associatif de Pontfaverger-M. accueille cinq nouveaux présidents et compte des centaines de membres. Une association de mise en valeur du patrimoine de notre village est même en cours de création, n'hésitez pas à la rejoindre ! Je tiens à féliciter tous ces bénévoles pour leur engagement, ils font rayonner notre village au-delà de son territoire.

Le Maire, Damien GIRARD

INFORMATIONS MUNICIPALES

Mise à jour du tableau de classement des chemins ruraux (tableau jaune)

Le Maire expose que suite aux différents remembrements effectués et compte tenu de l'obsolescence du tableau de classement des chemins vicinaux de 1959, il convient de classer dans le tableau général des chemins de la voirie rurale les chemins recensés figurant sur le tableau dressé par la Direction Départementale des Territoires.
Les longueurs et largeurs des chemins ruraux ont été mesurées sur plan et non relevées sur le terrain.
Le nouveau tableau de classement comprend 18 660 mètres linéaires de chemins ruraux.
Le Conseil Municipal **adopte** le nouveau tableau de classement des chemins ruraux, à l'unanimité des membres présents, **17 voix POUR.**

Mise à jour du tableau de classement des voies communales (tableau vert = voies carrossables)

Le Maire expose qu'il convient de procéder à une mise à jour du tableau général de classement des voies communales, en raison de :
la création de plusieurs voies, de la rétrocession à la commune de l'impasse du Château, de certains changements d'appellation de voies rue Saint Médard et du déclassement d'une partie du chemin vicinal de Moronvilliers.
Le nouveau tableau de classement des voies communales comporte 64 voies communales et 3 places publiques pour une longueur totale de 11847 mètres.
Le Conseil Municipal **adopte** le nouveau tableau de classement de la voirie communale, à l'unanimité des membres présents, **17 voix POUR.**

Présents au conseil municipal :

- AUFFRAY Nathalie
- BUAT Frédérique
- CERCEAU Sophie
- CHABAUD Mélanie
- CLAUDE Ludovic
- COURTY Aline
- DELAVACQUERIE Nathalie
- D'HAINAUT Cyril
- FORTIER Éric
- GIRARD Damien
- GIRARD Denis
- LUBIATO Mikaël
- SEVERS Olivier
- SIMONNET Marina

Absents excusés:

- BESSON Dominique (pouvoir transmis)
- BRAU François-Xavier (pouvoir transmis)
- GOUYON Nathalie (pouvoir transmis)
- LECLERC Manuel
- NICOLI Christophe

Conseil Municipal 27 novembre 2014 :

- Tableau jaune
- Tableau vert
- Ancienne Poste
- Convention salle Souverville (cantine périscolaire)
- Salle des fêtes pour le Comité des fêtes de Selles
- Recensement 2015
- Logements Séniors
- Convention RTE

Vie Locale

- Fleurissement
- Secrétariat de Mairie
- Listes électorales
- SYCODEC
- Vigilance
- 11 novembre 2014
- Saint Nicolas
- Téléthon
- Zumba
- Bibliothèque
- cantine périscolaire

Acquisition de l'ancienne Poste

Le Maire rappelle que la maison située au 1 rue de la République, correspondant à l'ancienne Poste de Pontfaverger-M., est à vendre.
Le bien est situé sur la parcelle AC 114 pour une surface de 586 m2. Il présente l'avantage d'être situé au cœur du village, en face de la Mairie.
Le service des Domaines a réalisé une évaluation de ce bien le 24 octobre dernier.
Celui-ci est estimé à 130 000 €, compte-tenu du mauvais état d'entretien.
Après avoir visité le bien accompagné du Conseil Municipal, le Maire propose que la Commune acquiert ce bien afin de mener à bien un projet d'intérêt général.
Le Conseil Municipal décide l'acquisition de la propriété immobilière sise au 1 rue de la République à Pontfaverger-Moronvilliers (AC 114) pour la somme de 130 000 euros.
Le Maire est autorisé à signer l'acte d'acquisition de l'immeuble, et à signer tout document relatif à ce dossier.
ADOPTÉ à l'unanimité des membres présents, 17 voix POUR.

Cette délibération annule et remplace la délibération 47/2014 du 16 octobre 2014.

Convention salle Souverville

Le Maire rappelle que dans le cadre de la mise en place d'un service cantine par la Communauté de Communes des Rives de la Suippe à la Salle Souverville de Pontfaverger-M., il convient de mettre en place une convention d'utilisation.
Le Maire propose une mise à disposition gratuite des locaux à la CC des Rives de la Suippe.
La salle Souverville sera mise à disposition en période scolaire, les lundis, mardis, jeudis et vendredis, de 10h30 à 14h00. L'entretien des locaux sera à la charge de la Communauté de Communes.
Le Conseil Municipal décide la mise à disposition de la salle Souverville à la Communauté de Communes des Rives de la Suippe, dans les conditions fixées dans la convention annexée à cette délibération.
Le Maire est autorisé à signer la convention citée ci-dessus,
ADOPTÉ à la majorité des membres présents, 16 voix POUR, 1 abstention.

Tarif location salle des fêtes pour le Comité de fêtes de Selles

Le Maire expose que le Comité des fêtes de Selles sollicite la salle polyvalente de Pontfaverger-M. au tarif Pontfabricien une fois par an, pour l'organisation de leur loto annuel.
Compte-tenu des relations particulières qui lient la commune de Selles et de Pontfaverger-M.
Le Maire propose de répondre favorablement à la demande du Comité des Fêtes de Selles.
ADOPTÉ à l'unanimité des membres présents, 17 voix POUR.

Recensement 2015

Le Maire rappelle que le recensement de la population sur la commune de Pontfaverger-M. doit être organisé en 2015.
Le Conseil Municipal décide la création de postes de trois agents recenseurs, non titulaires pour la période du 15 janvier au 14 février 2015.
La rémunération des agents recenseurs :
1.50 € par bulletin individuel collecté,
0.70 € par feuille de logement collectée,
25.00 € par séance de formation,
Charges sociales URSSAF et IRCANTEC calculées sur la base forfaitaire de 469 €.
Le Conseil Municipal décide d'inscrire les crédits au budget de l'exercice 2015.
ADOPTÉ à la majorité des membres présents, 16 voix POUR, 1 CONTRE.

Projet d'une résidence logements séniors — rue des Tournants

Le Maire expose à l'assemblée qu'il existe un projet de réalisation d'une résidence locative, composée de 22 logements, à destination principale des séniors. Ce projet répond à une forte demande de logements séniors à loyers modérés sur la commune.
Ce projet, situé rue des Tournants, est actuellement mené par l'EFFORT REMOIS. Il présente l'avantage d'être situé au cœur du village.
Les premières études menées admettent une valorisation du foncier à hauteur de 100 000 €.
Afin d'approfondir la faisabilité d'un tel projet, cet organisme a besoin d'engager des études architecturales et techniques.
Le Conseil Municipal donne un accord de principe afin de confier à l'EFFORT REMOIS le développement de cette opération sur la base d'une valorisation du foncier à hauteur de 100 000 €,
L'EFFORT REMOIS est autorisé à réaliser à ses frais, les études sur site tels que sondages géotechniques, relevés topographiques…,
L'EFFORT REMOIS est autorisé à déposer un permis de construire, après validation du projet par le Conseil Municipal.
Un accord de principe est donné afin d'apporter une garantie municipale pour le financement de l'opération.
ADOPTÉ à l'unanimité des membres présents, 17 voix POUR.

Convention ligne aérienne 2x400kV LONNY-SEUIL-VESLE

Le Maire précise que dans le cadre de la création d'une ligne aérienne Lonny-Seuil-Vesle, il convient de signer une convention pour autoriser le passage des conducteurs aériens sur la parcelle CR section AE sur une longueur totale d'environ 14 mètres.
RTE versera à la commune une indemnisation forfaitaire de 20 €.
ADOPTÉ à l'unanimité des membres présents, 17 voix POUR.

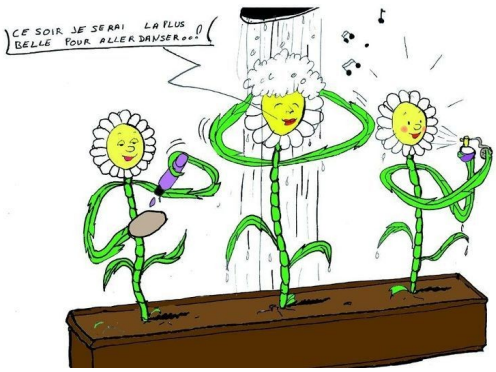

Fleurissement

Préparons le printemps et embellissons la commune ! Rue Barbilly, les employés communaux vont aménager les massifs prévus depuis la réalisation du quartier.
La rue sera bien plus agréable et par conséquent, il vous est d'ores et déjà demandé de respecter la mise en place des plantations.
Nous détenons tous, le pouvoir de rendre notre environnement plus beau !
C'est aussi pour cela que nous vous proposons une idée de partage de plantes. Chaque jardinier sait que certaines plantes ont tendance à s'étendre (iris, dalhia, …) Pourquoi les jeter ? Déposer-les en mairie, la commission Fleurissement et nos employés les trieront pour les replanter dans les massifs de la commune.

Secrétariat de Mairie

Fermeture exceptionnelle du secrétariat de Mairie
les vendredis 26 décembre
et 2 janvier.
Pour tout renseignement téléphonez au 03.26.48.72.09.

Reports de collectes

Sortez vos bacs pour les samedis 27 décembre et 3 janvier car les 25 décembre et 1er janvier sont fériés.

Associations

Vous pouvez nous transmettre vos actualités, vos projets, vos actions… et nous nous appliquerons à les publier. Ne tardez pas, déposez nous vos textes au plus tard le 15 de chaque mois !

Inscription Listes Electorales

La date limite d'inscription est fixée au 31 décembre 2014.
L'inscription est automatique pour les jeunes qui auront 18 ans au plus tard le 28 février 2015 si leurs formalités de recensement ont été accomplies en Mairie de Pontfaverger-M.
Un courrier leur sera envoyé par la Mairie.
En dehors de cette situation, l'inscription sur les listes fait l'objet d'une démarche volontaire.
L'inscription sur la liste électorale ne se fait pas automatiquement entre les Mairies.
Pour vous inscrire, présentez-vous en Mairie avant le mercredi 31 décembre 12h00.

Vigilance vente de calendriers à domicile

A notre connaissance seuls les pompiers, la Poste et le SYCODEC proposent des calendriers en porte à porte, soyez vigilants et n'hésitez pas à signaler toute autre démarche auprès de la gendarmerie.

COMMEMORATION DU 11 NOVEMBRE

Le Conseil Municipal tient à remercier l'ensemble des élèves, leurs parents et leurs enseignants pour leur participation à la commémoration du 11 novembre.

Merci également à la fanfare pontfabricienne pour son intervention appréciée.
Sous un soleil radieux, la cérémonie a permis de rassembler beaucoup d'habitants pour se souvenir de l'histoire de notre village et de la France.

VIE LOCALE

VIE LOCALE

Saint Nicolas le samedi 6 décembre 2014 à 15 h

L'association Sports et Loisirs vous donne rendez-vous à 15h place de la Mairie.
Une calèche tirée par un cheval conduira Saint Nicolas dans les rues de notre village pour une distribution de friandises aux enfants.
Merci de lui réserver un accueil convivial.

TELETHON - Samedi 6 décembre 2014 à 20h00

Les majorettes de Pontfaverger-M. organisent **un bal costumé** à la salle des fêtes de Pontfaverger-M., les bénéfices seront intégralement reversés au Téléthon.

Entrée à 2 €

Au programme :

- Maquillage enfants
- Tombola (entrée aires de jeux, repas, …)
- Concours du plus beau costume
- Buvette et petite restauration sur place avec la participation des commerçants du village.

La bibliothèque municipale se modernise

La bibliothèque change de logiciel informatique. C'est la Bibliothèque Départementale de Prêt de Châlons-en-Champagne qui nous accompagne dans ces démarches.

Ce qui va changer pour vous / ce que vous allez apprécier :

- Possibilité de voir le catalogue de la bibliothèque en ligne (aller sur le site : http://bdp.marne.fr, à gauche vous trouverez une colonne « catalogues », choisissez la commune de Pontfaverger-M.).
- Réservation possible sur le site (et oui de chez vous, vous pourrez réserver des livres, il ne vous restera plus qu'à venir les chercher). De plus amples informations vous seront données sur place.
- Presse en ligne, toujours sur le même site : http://bdp.marne.fr, à gauche dans l'onglet « numérique ». Cependant pour visionner les magazines vous aurez besoin d'un code et d'un identifiant disponible à la bibliothèque.

Inscription à la ZUMBA

Une nouvelle activité sportive s'est mise en place à la salle des fêtes les mercredis de 20h30 à 21h30.
Renseignements possibles auprès de la Présidente Danse-Jazz au 06.65.44.56.37

Vacances de Noël :

la bibliothèque sera fermée du mercredi 24 décembre (inclus) au dimanche 4 janvier.
Réouverture public le mardi 6 janvier 2015.

Inscription cantine à compter du 05 janvier 2015 pour tous les demi-pensionnaires des écoles maternelle et élémentaire

Les formulaires d'inscription seront distribués dans les écoles. Ils sont dés à présents disponibles au secrétariat de la Communauté de Communes des Rives de la Suippe ou sur le site internet de la cantine (en cours d'élaboration).

Les dossiers sont à déposer au secrétariat de la CCRS (1er étage de la Mairie de Bétheniville) au plus tard pour le 18 décembre 2014.

Les facturations se feront toujours par famille avec un décompte par enfant. Le tarif sera de 4,25 € par repas jusqu'au 03/07/2015.

Aucune inscription n'est faite par tacite reconduction pour 2015, l'ensemble des demi-pensionnaires des écoles maternelle et élémentaire doit être réinscrit pour permettre une mise à jour des fichiers. Un règlement intérieur vous sera également fourni.